

L'Actu du SNES-FSU Clermont Spéciale TZR

Aux TZR de l'académie de Clermont.
11 février 2020

Stage « TZR » le jeudi 26 mars, de 9h00 à 16h30 à Clermont-Ferrand, salle 1 du centre Jean Richepin face au lycée Sidoine Apollinaire

De nombreux collègues débutent leur carrière sur zone de remplacement. Dans un contexte de déficit d'enseignants, de crise de recrutement, de recours massif à des personnels précaires et d'attaque des droits collectifs, **les TZR, en nombre insuffisant**, sont trop souvent considérés comme **une simple variable d'ajustement par l'Administration**. Cette dernière cherche en effet à rentabiliser au maximum les titulaires que sont les TZR, qui subissent en conséquence affectations hors-zone, sur plusieurs établissements, l'imposition d'heures supplémentaires, etc.

Le remplacement est un besoin permanent du service public ; **améliorer les conditions d'emploi des TZR**, imposer le respect des statuts et du métier est indissociable de la défense et de la promotion d'un Service Public d'Éducation ambitieux.

Dès cette année, la loi dessaisit les CAP de leurs compétences en matière de **mouvement**. Ainsi, vos élus, n'auront plus communication par l'administration de l'ensemble des informations concernant les participants au mouvement. **Dès le moment où vous allez commencer à réfléchir à votre stratégie, tournez-vous vers celles et ceux dont l'expertise en matière de mouvement est reconnue : les élus du SNES-FSU** (conseils, aide à la constitution de votre dossier, vérification de votre barème, recours contre la décision de l'administration).

Programme de la journée	Inscription
<p><u>Matin</u> :</p> <p>Conditions d'exercice des TZR : Que peut vous imposer l'Administration ? A quelles indemnités avez-vous droit ? Quelles actions mène le SNES-FSU pour défendre les TZR ?</p> <p>Frais de déplacement et ISSR : Dans quel cas sont-ils dus ? Comment les réclamer ? Comment le SNES-FSU peut-il vous accompagner pour en obtenir le versement ? Quelles avancées ont été obtenues par le SNES-FSU ces dernières années ?</p> <p><u>Après-midi</u> :</p> <p>Mutations intra/phase d'ajustement Quelles sont les nouvelles règles du mouvement ? A quelles bonifications ai-je droit ? Quelle stratégie adopter pour obtenir la mutation souhaitée ?</p>	<p>1) S'inscrire au stage auprès de la section académique SNES-FSU soit directement via le site soit par mail.</p> <p>2) Si vous avez cours le jour du stage, remettre au chef d'établissement, au moins un mois avant la date du stage, une demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur (voir au dos).</p> <p>Date limite de remise de la demande d'autorisation d'absence : le mercredi 26 février.</p> <p>Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter : s3cle@snés.edu</p>

Thierry Meyssonier et **Geoffrey Sertier** pour le Snés national et **Marc Bellaigue** pour le Snés Clermont animeront la journée pour vous informer, répondre à vos interrogations et échanger avec vous.

Pour sortir de l'isolement, connaître vos droits et savoir comment les faire respecter, participez au stage TZR du SNES Clermont !